

Fiche Technique - Indicateurs

Version du 20/12/2017

L'examen de la performance est un élément clé du programme INTERREG Caraïbes pour la période 2014-2020. Dans cette optique d'évaluation des résultats concrets apportés par ce programme de coopération, les instances gestionnaires du programme comme les porteurs de projets sont tenus de définir, de suivre, de renseigner l'évolution d'indicateurs de performance portant sur leurs activités.

I- En quoi consistent les indicateurs ?

Dans le cadre des programmes INTERREG, on distingue trois principaux types d'indicateurs : les indicateurs de réalisation, les indicateurs de résultats et les indicateurs relatifs à la communication.

A- Les indicateurs de réalisation

Ils permettent de mesurer et de suivre les effets directs des actions réalisées dans le cadre du projet (par exemple : le nombre de formations proposées dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet).

Comme indiqué dans le formulaire de candidature, les indicateurs de réalisation s'appliquant à l'objectif spécifique dans lequel s'inscrit le projet doivent obligatoirement être renseignés. Il s'agit ainsi pour le projet de démontrer en quoi il s'inscrit en cohérence avec la stratégie du programme et comment il contribue à sa réalisation. L'adéquation du projet avec les indicateurs de réalisation du programme fait ainsi l'objet d'une analyse lors de l'examen du dossier de candidature.

NB : Ces indicateurs obligatoires, disponibles dans le programme opérationnel, sont rappelés dans l'annexe 1 de la présente fiche technique.

Même si votre action ne contribue pas directement au renseignement de l'indicateur, vous devez remplir ce volet par la valeur « 0 ».

En addition de ces indicateurs obligatoires, les porteurs de projets doivent définir leurs propres indicateurs de réalisation. Adaptés aux spécificités du projet, ils permettront de rendre compte de l'évolution concrète et de l'état d'avancement du projet aux autorités du programme.

Ces indicateurs seront suivis, si le projet est programmé, tout au long de son exécution.

En vue d'aider les porteurs de projet à identifier des indicateurs pertinents pouvant s'appliquer à leurs projets, l'annexe 2 de la présente fiche contient des propositions d'indicateurs de réalisation, classés par axe et objectif spécifique du programme. Ces derniers ne sont donnés qu'à titre indicatif.

B- Les indicateurs de résultat

Les indicateurs de résultat permettent de mesurer le résultat direct et immédiat du projet sur le/les groupes cible(s) ; ils sont en lien avec les objectifs définis dans le cadre du projet (par exemple : nombre de personnes formées à l'issue de formation mise en place dans le cadre du projet.).

Ainsi que précisé dans le formulaire de candidature, il est demandé aux candidats de se référer aux indicateurs de résultat définis par le programme opérationnel – et de préciser en quoi leur projet y contribue. Ces indicateurs obligatoires sont rappelés en annexe 1 de la présente fiche technique.

Si l'indicateur n'est pas adapté à votre projet, vous pouvez l'adapter si possible. Le cas échéant, si votre action ne contribue pas directement au renseignement de l'indicateur, vous devez remplir ce volet par « non pertinent » ou par la valeur « 0 ».

Ceci ne constitue pas un élément bloquant lors de l'examen et de la décision sur la sélection du projet, mais permet d'évaluer la cohérence du projet au regard des indicateurs définis par le programme.

En addition de ces indicateurs obligatoires, les porteurs de projets doivent définir leurs propres indicateurs de résultat. Adaptés aux spécificités du projet, ils permettront d'évaluer les résultats concrets permis par les activités soutenues par le programme, de mettre en lumière les apports concrets et spécifiques du projet pour les groupes cibles identifiés.

En vue d'aider les porteurs de projets à identifier des indicateurs adaptés à leurs projets, des propositions d'indicateurs de résultat figurent en annexe 2 de la présente fiche, classés par axe thématique et objectif spécifique. Ils ne sont proposés qu'à titre indicatif.

C- Les indicateurs de communication

Au regard des priorités du programme, la communication est une activité centrale qui dépasse les seules obligations de publicité définies à l'échelle européenne.

En assurant une diffusion et une dissémination des résultats, la communication permet aux projets d'une part d'accroître leur efficacité et d'autre part de perdurer après leur achèvement au sens européen. Cette communication projets, en parallèle de la communication mise en œuvre par le programme, constitue également une vitrine du programme et de l'action de l'Union européenne en général sur l'espace de coopération.

Au regard de ces enjeux, il est demandé aux porteurs de projet d'apporter une attention particulière en indiquant puis en suivant et renseignant l'évolution d'indicateurs relatifs à la

communication, et en élaborant un plan de communication propre au projet dans les mois suivant le conventionnement du projet.

Le formulaire de candidature fait référence à la communication au point 2.4. Il est demandé aux porteurs de projets, à cette étape, de renseigner deux tableaux repris ci-dessous.

Tableau 1 :

COMMUNICATION	Valeur cible d'ici à la fin du projet
Nombre d'actions de presse destinées à un public averti réalisées	
Nombre d'articles de presse destinés au grand public publiés	
Nombre de reportages TV ou radio publiés	
Nombre de brochures (destinées au grand public) conçues	
Nombre de sites Internet créés ou maintenus	
Nombre de visites enregistrées sur le(s) site(s) web	
Nombre d'actions de promotions et d'évènements de présentation à destination du grand public auxquels les représentants du projet ont participé	
Nombre d'actions de promotions et d'évènements de présentation à destination d'un public averti auxquels les représentants du projet ont participé	

Les indicateurs figurant dans ce premier tableau sont proposés à titre d'exemple. Il s'agit pour chaque porteur de projet de définir quels seraient les médias adaptés et pertinents à utiliser pour communiquer sur le projet, quelles seraient les actions de communication efficaces et innovantes à ce sujet. A la liste proposée dans le tableau ci-dessus, il est donc possible d'ajouter des éléments tels que : nombre d'évènements organisés par le programme auxquels les représentants du projet ont participé (ex : JCE...); nombre d'évènements européennes et d'initiatives européennes auxquels les représentants du projet ont répondu (ex : Regiostars...)...

Tableau 2 :

Dispositions prises pour assurer le respect des obligations de publicité	Oui	Non
Logo de l'UE (accompagné de la mention : « Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional ») sur tout support approprié (support de communication et d'information, convocations à des évènements, documents publiés ou distribués...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si le bénéficiaire a un site internet : - publier lien vers le programme INTERREG V Caraïbes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- publier une description du projet, en mettant en lumière le soutien de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poster rigide (A3 minimum) dans les locaux du bénéficiaire ou sur les lieux de l'opération, en un lieu aisément visible par le public (sauf opérations de plus de 500 000 € de fonds publics – cf ci-dessous), pour présentant des informations sur le projet et mentionnant le soutien financier de l'Union européenne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les projets portant sur l'achat d'un objet physique ou sur le financement d'infrastructure et de construction, ET dont le coût total public est supérieur à 500 000 euros, plaque ou panneau temporaire puis permanent pour tous travaux d'infrastructure ou de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ce tableau recense les différentes obligations de publicité auxquelles sont soumises les opérations soutenues par des fonds européens. En fonction des caractéristiques de son projet, le porteur de projet coche les cases le concernant et en tiendra compte lors de la définition de son plan de communication.

II- Quel est le rôle des porteurs projets (chefs de file) par rapport aux indicateurs ?

INTERREG Caraïbes existe essentiellement par et pour les projets qu'il soutient : c'est à travers les réalisations concrètes des projets que sa pertinence est démontrée. Aussi, les porteurs de projet ont un rôle essentiel à jouer dans la mesure de la performance du programme.

A- Définir les indicateurs du projet.

Les porteurs de projet doivent définir dans le **formulaire de candidature** des indicateurs de réalisation et de résultat adaptés à leur projet. Ils sont donc invités à élaborer des indicateurs, et à en renseigner les valeurs de référence (situation au moment du dépôt du dossier de candidature) ainsi que les valeurs cibles (situation prévisionnelle au moment de la fin du projet).

B- Renseigner et assurer le suivi des indicateurs tout au long de la vie du projet

1- Indicateurs fixés dans la convention :

Indicateur de réalisation défini dans le PO	Unité de mesure	Méthode de collecte	Organisme responsable	Valeur cible d'ici à la fin de l'opération

Tableau à compléter par les Chefs de file (Annexe III de la Convention de subvention)

Parmi les indicateurs élaborés par le chef de file, certains seront rappelés en annexe III de la convention attributive de subvention et engageront donc les partenaires : il s'agit des indicateurs de réalisation de l'Objectif Spécifique dans lequel s'inscrit le projet.

Les chefs de file devront renseigner leur évolution tout au long de la vie du projet, en particulier à l'occasion des **remontées de dépenses**. Cet élément pourra conditionner le versement de la subvention, il convient donc d'accorder une attention particulière à l'élaboration et au suivi de cet indicateur.

Devra également être précisé, dans le cadre de l'Annexe III, la méthode de collecte des indicateurs. Il s'agit d'indiquer de manière concrète quels seront les outils ou les processus qui permettront de recenser l'ensemble des données et des valeurs relatives aux indicateurs précisés. (par exemple, logiciel ou Site internet spécifiquement dédiés à la collecte des données auprès des partenaires, tableaux de bord, feuille d'émargement ...etc).

Enfin, à l'occasion de la **clôture** du projet, il leur sera demandé de renseigner les valeurs « réalisées » de ces indicateurs afin de dresser un bilan de la réalisation du projet et de ses effets concrets.



Point de vigilance sur les valeurs des indicateurs de réalisation fixés dans la convention :

Les porteurs de projet et les instances du programme sont soumis à des exigences relatives à l'atteinte des valeurs cibles contractualisées. Ainsi, le programme s'expose à des réductions de crédits par la Commission Européenne s'il n'atteint pas au moins 85% des valeurs cibles définies pour les indicateurs.

Par ricochet, **à la fin de leur projet les porteurs de projet devront avoir atteint à minima 85% de la valeur cible des indicateurs définis dans la convention**, sous peine de non-paiement de la totalité de la subvention leur ayant été accordée.

2- Autres indicateurs définis dans le formulaire de candidature :

Les autres indicateurs définis dans le cadre du formulaire de candidature, et non fixés en annexe de la convention, n'en demeurent pas moins importants. **Il sera demandé de les renseigner à l'occasion des remontées de dépense (rapport d'exécution physique) ou lors de la clôture du projet (rapport final d'exécution).** Il convient donc d'en assurer un suivi régulier et sérieux.

D'une part, ces indicateurs permettent de rendre compte de l'état d'avancement du projet. Ils constituent en cela de précieux outils de pilotage du projet, et peuvent également permettre au référent qui suit le projet au sein du Secrétariat Conjoint d'alerter sur d'éventuels problèmes pour atteindre les objectifs fixés. Le suivi de ces indicateurs conjointement par le chef de file et le Secrétariat Conjoint permettra donc de corriger des défaillances dans la conduite et la mise en œuvre du projet, et d'anticiper une sous-réalisation de la valeur cible de l'indicateur fixé dans la convention.

D'autre part, ces indicateurs permettent de rendre compte des résultats concrets permis par le projet. Les indicateurs du programme sont en effet génériques, la définition et le suivi d'indicateurs propres au projet permettront donc de rendre compte de sa spécificité.

3 - Point d'attention sur les indicateurs complémentaires relatifs aux emplois créés.

En addition des indicateurs de réalisation et de résultat, les porteurs de projets doivent **obligatoirement** préciser les effets supposés de leur projet sur l'emploi en renseignant les indicateurs suivants :

Indicateurs	Unités de mesure
Nombre d'emplois créés par le projet	ETP
- Dont CDI ou assimilés	ETP
- Dont CDD ou assimilés	ETP
- Dont hommes	ETP
- Dont femmes	ETP
- Emplois créés en Guadeloupe	ETP
- Emplois créés en Guyane	ETP
- Emplois créés en Martinique	ETP
- Emplois créés à Saint-Martin	ETP
- Emplois créés dans la Caraïbe – hors RUP	ETP
- Profil en termes de qualifications	<input type="checkbox"/> CAP/BEP <input type="checkbox"/> Licence <input type="checkbox"/> DUT <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> Bac <input type="checkbox"/> Maîtrise <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Doctorat <input type="checkbox"/> Autre:

- Profil en termes de tranche d'âge	<input type="checkbox"/> - 26 ans <input type="checkbox"/> 26 – 45 ans <input type="checkbox"/> + 45 ans
Nombre d'emplois maintenus grâce au projet	ETP
- Dont CDI ou assimilés	ETP
- Dont CDD ou assimilés	ETP
- Dont hommes	ETP
- Dont femmes	ETP
- Emplois créés en Guadeloupe	ETP
- Emplois créés en Guyane	ETP
- Emplois créés en Martinique	ETP
- Emplois créés à Saint-Martin	ETP
- Emplois créés dans la Caraïbe – hors RUP	ETP
- Profil en termes de qualifications	<input type="checkbox"/> CAP/BEP <input type="checkbox"/> Licence <input type="checkbox"/> DUT <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> Bac <input type="checkbox"/> Maîtrise <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Doctorat <input type="checkbox"/> Autre:
- Profil en termes de tranche d'âge	<input type="checkbox"/> - 26 ans <input type="checkbox"/> 26 – 45 ans <input type="checkbox"/> + 45 ans

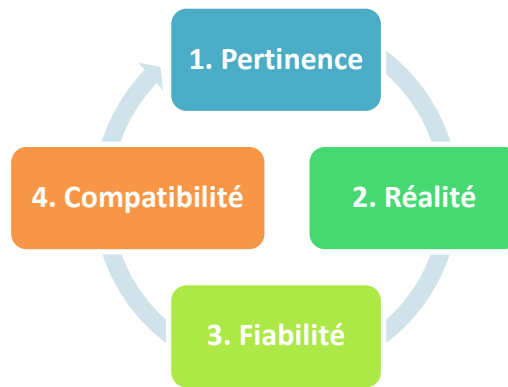
* ETP : Equivalent Temps Plein

NB : Les valeurs « réalisées » de ces indicateurs seront renseignées à la clôture du projet, dans le rapport final d'exécution, à l'occasion de la demande de versement de solde de l'opération.

Ces indicateurs relatifs à l'emploi sont à renseigner lors de la candidature (section du formulaire de candidature dédiée à cet effet), mais seront également à renseigner lors de la clôture du projet. Il sera alors demandé de renseigner les valeurs réalisées, à l'issue du projet, en termes de maintien et de création d'emploi. Il convient donc d'assurer un suivi régulier de ces indicateurs, même s'il n'est pas demandé de les renseigner à chaque remontée de dépense.

III- Les 4 règles à respecter impérativement pour les indicateurs.

Il convient d'accorder une attention particulière à la **définition** des indicateurs de réalisation et de résultat concernant votre projet, ainsi qu'aux valeurs de référence et aux valeurs cibles. Ainsi, il existe 4 règles d'or à respecter concernant les indicateurs. Celles-ci sont les suivantes :



1. **Pertinence** : ils doivent être adaptés aux objectifs et aux activités du projet, ainsi qu'aux groupes cibles identifiés, apporter des informations spécifiques, utiles et exploitables sur les effets et l'évolution du projet.
2. **Réalité** : les valeurs cibles identifiées doivent être réalisables dans le cadre du projet, le projet devant atteindre à son achèvement au moins 85% de la valeur cible définie pour chaque indicateur. Les indicateurs définis doivent pouvoir être suivis et mis à jour par les porteurs de projet.
3. **Fiabilité** : les indicateurs et leurs valeurs doivent se baser sur des données vérifiables, des sources sûres et objectives, les documents pertinents doivent être conservés et accessibles en cas de contrôles.
4. **Compatibilité** : ils doivent être cohérents avec la stratégie et les indicateurs définis au niveau du programme.

Enfin, il convient aussi d'anticiper les **contraintes relatives au suivi régulier** et à la mise à jour de ces indicateurs : moyens affectés, définition de procédures pour garantir la fiabilité des données récoltées, sensibilisation des partenaires à ces enjeux, conservation des pièces justificatives...

A chaque, il sera impératif de renseigner dans l'annexe III de la convention de subvention, l'**évolution** des valeurs des indicateurs de résultat définis dans le PO. Cette mise à jour conditionne pour partie le versement de la subvention européenne.

Un **bilan devra être effectué à la clôture du projet** les réalisations et les résultats du projet, en tenant compte ses valeurs actualisées de l'ensemble des indicateurs (réalisation et résultat).

Annexe 1 : Indicateurs de réalisation et indicateurs de résultat obligatoires – figurant dans le P.O.

Axe thématique	Objectif Spécifique	Indicateur de réalisation	Unité de mesure de l'indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Unité de mesure de l'indicateur de résultat
Axes 1 et 2 : renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesse et d'emploi	OS 1 et OS3 : Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants	Nombre d'entreprises soutenues	Nombre	Nombre d'accords de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe	Nombre
	OS 2 et OS 4 : Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone	<p>Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (aides directes)</p> <p>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non-financier (aides indirectes)</p>	<p>Nombre</p> <p>Nombre</p>	<p><i>Si le projet émerge sur l'OS 2 :</i> Volume des échanges commerciaux entre les DFA (Guadeloupe-Martinique) et les pays de l'OECD</p> <p><i>Si le projet émerge sur l'OS 4 :</i> Volume des échanges commerciaux entre les DFA (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Martin) et les pays de la Caraïbe</p>	<p>€</p> <p>€</p>
Axes 3 et 4 : Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels	OS 5 et OS 6 : Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	Nombre	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe	Notation sur une échelle de 1 à 5 (« 1 » :

		Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	Nombre		très bonne capacité à gérer les risques ; « 5 » : très insuffisante)
Axes 5 et 6 : Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe	OS 7 et OS 9 : Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles, et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	Nombre Nombre	Nombre d'initiatives transnationales/transfrontalières en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale	Nombre
	OS 8 et OS 10 : Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel	Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine et bénéficiant d'un soutien	%	Nombre de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité	Nombre
Axes 7 et 8 : Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique	OS 11 et OS 12 : Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	Nombre Nombre	Capacité de réponse aux risques sanitaires des territoires de la Caraïbe	Notation sur une échelle de 1 à 5 (« 1 » : très bonne capacité à gérer les risques ; « 5 » : très

					insuffisante)
Axe 9 : Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe Orientale	OS 13 : Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe Orientale	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	€	Nombre d'initiatives transfrontalières visant à accroître la production d'ENR dans la zone Caraïbes	Nombre d'initiatives
	OS 14 : Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe Orientale	Montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	€	Nombre de territoires et de pays ayant adopté une réglementation thermique comparable aux normes RTADOM	Nombre
Axe 10 : Renforcer le capital humain	OS 15 : Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe	Nombre de participants à des initiatives locales communes en matière d'emploi et à des formations communes	Nombre	Nombre d'étudiants inscrits en cours de langues dans les universités de la Caraïbe	Nombre
	OS 16 : Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace Caraïbe	Nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Nombre	Nombre d'accords internationaux de coopération avec la Caraïbe signés par les universités de la Caraïbe et les opérateurs régionaux de formation professionnelle	Nombre

Annexe 2 – Propositions d'indicateurs de réalisation et de résultat

Axe thématique	Objectif Spécifique	Indicateur de réalisation à titre indicatif	Unité de mesure de l'indicateur de réalisation	Indicateur de résultat à titre indicatif	Unité de mesure de l'indicateur de résultat
Axes 1 et 2 : renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesse et d'emploi	OS 1 et OS3 : Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants	Nombre de tests réalisés pour adapter des produits innovants existants au milieu caribéen	Nombre	Nombre de nouveaux produits commercialisés sur le marché caribéen	Nombre
		Nombre de tests réalisés pour développer de nouveaux produits destinés à l'espace caribéen	Nombre	Nombre de plateformes technologiques caribéennes renforcées/développées/créées dans le cadre du projet	Nombre
		Nombre d'actions de formation mises en place dans le cadre du projet	Nombre	Nombre d'entreprises créées suite au projet	Nombre
		Nombre d'outils conjoints développés	Nombre	Nombre d'entreprises ayant bénéficié de transferts de compétences/technologies	Nombre
		Nombre de services et applications développés/mis en ligne	Nombre	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Nombre
				Nombre de personnes formées	Nombre
	OS 2 et OS 4 : Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les	Nombre de formations dispensées	Nombre	Augmentation des échanges entre les structures/entreprises impliquées dans le projet	%
		Nombre de services et applications développés/mis en ligne	Nombre		

	territoires de la zone	<p>Nombre d'outils communs développés</p> <p>Nombre de groupes de travail collaboratifs mis en place</p> <p>Nombre de normes et de règles communes à plusieurs territoires caribéens élaborées</p>	<p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p>	<p>Nombre d'organisations de commerce ayant bénéficié du projet</p> <p>Nombre d'accords de partenariat/de réseaux/ de clusters créés</p> <p>Nombre de chefs d'entreprise formés</p> <p>Nombre de territoires ayant adopté des règles et normes communes en matière de commerce dans le cadre de ce projet</p> <p>Nombre de jeunes créateurs d'entreprises accompagnés</p>	<p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p>
Axes 3 et 4 : Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels	OS 5 et OS 6 : Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	<p>Nombre d'outils conjoints de détection mis en place</p> <p>Nombre d'études conjointes menées</p> <p>Nombre de catalogues/de bases de données/d'outils de référencement conjoints élaborés</p> <p>Nombre de plateformes/d'outils conjoints créés</p> <p>Nombre de séminaires de sensibilisation/de formation organisés</p>	<p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p>	<p>Population bénéficiant directement de ce projet</p> <p>Nombre de gouvernements bénéficiant directement du projet</p> <p>Nombre de professionnels de la santé/associations humanitaires formés à des situations d'urgence</p> <p>Personnes bénéficiant des nouveaux produits d'assurance</p>	<p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p>

		à destination des décideurs publics/de la population		face aux risques naturels		
		Nombre de mécanismes de réponse d'urgence aux catastrophes naturelles mis en place	Nombre			
		Nombre de produits d'assurance face aux risques naturels développés	Nombre			
Axes 5 et 6 : Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe	OS 7 et OS 9 : Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints	Nombre de séminaires/d'évènements de valorisation communs organisés	Nombre	Superficie des zones régénérées ou créées pour améliorer l'état de conservation des espèces, habitats et écosystèmes menacés	Ha	
		Nombre d'outils communs de valorisation du patrimoine développés	Nombre		Nombre d'espèces endémiques protégées	Nombre
		Nombre de sessions de sensibilisation organisées	Nombre		Nombre d'élèves sensibilisés à la protection de la biodiversité animale et végétale	Nombre
		Nombre de catalogues communs/référentiels de recensement des populations animales et végétales endémiques créés	Nombre			
	OS 8 et OS 10 : Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel	Nombre de formations à l'éco-tourisme dispensées	Nombre	Augmentation de la fréquentation des lieux labellisés « tourisme durable »	%	
		Nombre d'offres communes en matière d'éco-tourisme développées	Nombre		Nombre d'éco-touristes accueillis par les structures ayant bénéficié du projet	Nombre
		Nombre de sites touristiques durables mis en place/rendus accessibles	Nombre		Nombre de personnes ayant	Nombre

		Développement de l'offre en matière d'activités éco-touristiques proposée par les structures partenaires du projet	%	bénéficié de l'offre de tourisme durable « multi-destination »	
		Nombre de structures touristiques ayant bénéficié d'actions d'éco-rénovation	Nombre		
		Nombre de services et applications en matière d'éco-tourisme développés/mis en ligne	Nombre		
Axes 7 et 8 : Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique	OS 11 et OS 12 : Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires	Nombre de projets de recherche conjoints sur les nouvelles pathologies	Nombre	Population bénéficiant directement du projet	Nombre
		Nombre d'outils de détection/de prévention conjoints mis en place	Nombre	Nombre d'établissement publics bénéficiant directement des résultats du projet	Nombre
		Nombre de plans de gestion de crise conjoints développés	Nombre	Nombre de personnes formées à la gestion des épidémies	Nombre
		Nombre de formations/actions de transferts de compétences mises en place	Nombre	Nombre de personnes sensibilisées à la prévention des épidémies	Nombre
				Population couverte par les nouveaux établissements publics ouverts/nouveaux dispositifs mis en place	Nombre
Axe 9 : Soutenir	OS 13 : Accroître la part	Nombre d'études de faisabilité/de	Nombre	Capacité supplémentaire de	%

le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe Orientale	des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe Orientale	prospection réalisées Nombre de formations dispensées/de parcours diplômant en matière d'ENR mis en place Nombre de normes/règlementations communes aux territoires élaborés/adoptés Nombre de pôles d'excellence en matière énergétique créés	Nombre Nombre Nombre	production d'énergies renouvelables des partenaires/bénéficiaires du projet Population formée/diplômée aux ENR	Nombre
	OS 14 : Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe Orientale	Nombre de formations en construction durable dispensées aux professionnels Nombre de tests réalisés pour adapter/créer de nouvelles techniques de construction en milieux insulaire Nombre de réseaux créés entre professionnels dans la Caraïbe Nombre de marchés conclus entre les acteurs de la R&D en matière énergétique et les maîtres d'ouvrage publics	Nombre Nombre Nombre Nombre	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics Nombre de bâtiments construits/rénovés en respectant le principe d'efficacité énergétique	kWh/an Nombre
Axe 10 : Renforcer le capital humain	OS 15 : Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe	Nombre de formations en matière linguistique dispensées aux étudiants/jeunes professionnels/acteurs institutionnels de la coopération	Nombre	Augmentation de la population formée à la pratique d'une langue étrangère dans les universités	%

		<p>Nombre d'accords de partenariat entre universités/centres de formations caribéens conclus</p> <p>Augmentation de l'offre de formation en matière de langues étrangères</p>	<p>Nombre</p> <p>%</p>	<p>Nombre de jeunes professionnels/d'acteurs institutionnels de la coopération formés</p>	<p>Nombre</p>
	<p>OS 16 : Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace Caraïbe</p>	<p>Nombre de projets de mobilité universitaire/professionnelle soutenus dans le cadre du projet</p> <p>Nombre d'accords de mobilité conclus entre les universités/centres de formation/entreprises partenaires/bénéficiant du projet</p> <p>Augmentation des échanges de personnel entre les structures partenaires du projet</p> <p>Nombre de sessions d'information/d'actions d'accompagnement à la mobilité mises en place par le projet</p> <p>Nombre d'accords entre universités visant la mise en place de formations co-diplômantes conclus</p>	<p>Nombre</p> <p>Nombre</p> <p>%</p> <p>Nombre</p> <p>Nombre</p>	<p>Nombre de personnes/étudiants/professionnels ayant bénéficié d'un dispositif de mobilité dans le cadre du projet</p> <p>Nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une formation co-diplômante</p>	<p>Nombre</p> <p>Nombre</p>